



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

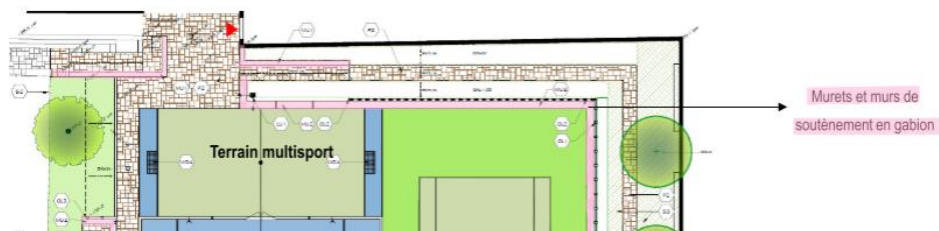
PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 18 mars 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 246, chemin du Lac-Millette

L'objet est d'autoriser :

- des murets en gabion, alors que le *Règlement de zonage* n'autorise pas le gabion comme matériau pour un muret

Implantation projetée - Murets



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 février 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA